**Epreuve d’expression orale du baccalauréat (2013)**

jeudi 13 septembre 2012, par [Elisabeth Thomas](http://www.langues.ac-versailles.fr/spip.php?auteur21)

  Sommaire

* [Le tableau récapitulatif](http://www.langues.ac-versailles.fr/spip.php?article498#outil_sommaire_0)
* [La préparation](http://www.langues.ac-versailles.fr/spip.php?article498#outil_sommaire_1)
* [L’épreuve](http://www.langues.ac-versailles.fr/spip.php?article498#outil_sommaire_2)
* [L’organisation de l’épreuve](http://www.langues.ac-versailles.fr/spip.php?article498#outil_sommaire_3)

**Le tableau récapitulatif**

Vous pouvez [télécharger ce tableau en format pdf ici](http://www.langues.ac-versailles.fr/IMG/pdf/BAC_Expression_orale.pdf).   
Il vous montre pour les différentes séries et LV1, LV2 etc. les modalités, le support, la durée, le niveau attendu ainsi que l’organisateur (établissement ou académie).

**La préparation**

**Notions et planification des séquences d’enseignement en classe de Terminale**

- Au cours de l’année de Terminale, les quatre notions seront abordées dans la mesure du possible au moins une fois, notamment en vue de l’épreuve écrite qui pourra porter indifféremment sur l’une ou l’autre des notions.   
- Une mutualisation des documents ou des ressources ainsi qu’une réflexion et une construction communes de séquences peuvent être envisagées au sein de l’établissement ou bien entre des établissements proches.

**Notions et contenus culturels**

- La notion sera ancrée dans l’aire culturelle des pays de la langue enseignée. Les documents ressources du cycle Terminal sont en cours d’élaboration et seront prochainement publiés sur le site Eduscol. Afin de comprendre comment ces notions peuvent être problématisées et scénarisées, la lecture des documents ressources pour la classe de seconde peut déjà être une lecture instructive : [http://www.eduscol.education.fr/pid...](http://www.eduscol.education.fr/pid23222-cid56574/ressources-pour-la-classe-de-seconde.html)

**Notions et documents étudiés en classe**

- Dans la perspective d’une présentation problématisée, il sera souhaitable, voire nécessaire, de constituer des dossiers comportant des documents de nature différente illustrant les différents aspects de la notion traitée.   
- Sauf pour la LV3 et les oraux en série L, notamment pour l’épreuve de langue vivante approfondie et de littérature étrangère en langue étrangère, l’expression orale ne repose dans les autres séries sur aucun support en particulier. Le candidat s’exprime, après un temps de préparation, à partir du tirage au sort d’une notion du programme.

**L’entraînement à l’EO : construire du sens**

a) en expression orale en continu :   
Grâce à la réalisation de tâches précises, les élèves seront régulièrement entraînés à structurer leur prise de parole et à hiérarchiser l’information, notamment à partir de la réception des documents écrits ou sonores abordés en cours. Ils seront habitués à en rendre compte en continu, à exprimer un point de vue pertinent et personnel par rapport à la notion traitée et à enchaîner leurs énoncés sans trop hésiter et sans trop chercher leurs mots. Cet entraînement revêtira une importance d’autant plus grande que la durée de l’épreuve est brève (5mn).

b) en expression orale en interaction :   
Les élèves seront régulièrement invités à échanger à l’oral (discussions au sein de binômes, débats en groupes ou en plénière…), notamment grâce au recours aux TICE.

**Les niveaux de référence du CECRL**

Afin de pouvoir choisir en connaissance de cause la langue qu’ils passeront pour le baccalauréat en LV1 ou en LV2, les élèves seront informés sur le niveau de compétence. Dans cette perspective, une évaluation diagnostique en début d’année et des tâches différenciées leur permettront de s’inscrire dans une dynamique de progrès pour passer d’un niveau de compétence à l’autre (de A2 à A2+, de A2+ à B1, de B1 à B2) et mesurer leurs progrès. Ils seront aussi sensibilisés aux critères d’évaluation de l’expression orale afin de se les approprier.

**L’épreuve**

**Qu’évalue-t-elle ?**

La capacité de l’élève à exposer un point de vue pertinent durant la première partie de l’épreuve et à prendre part à une conversation durant la deuxième partie.

**La première partie**

* Brièveté : Format bref. Il n’est pas attendu un exposé sur la notion, mais une présentation des documents relatifs à cette notion qui auront été étudiés en classe en faisant le lien entre eux de manière intelligente.
* Structuration : Présentation succincte, mais construite.
* Contenu : Le candidat exprime un point de vue pertinent par rapport à la notion présentée en évitant les généralités, en mentionnant les aspects abordés en cours et en amorçant une réflexion personnelle sur la notion. Cela implique notamment qu’il maîtrise les champs lexicaux correspondants.
* Documents : Il n’est pas prévu que l’élève apporte des documents, sauf en série L et pour la LV3.
* Dérives : Attention au bachotage !

**La deuxième partie**

« Cette prise de parole en continu sert d’amorce à une conversation conduite par le professeur, qui prend appui sur l’exposé du candidat. Cette phase d’interaction n’excède pas 5 minutes. Pour chaque candidat, le professeur conduit son évaluation à partir de la fiche d’évaluation et de notation correspondant à la langue (LV1 ou LV2) présentée. Cette fiche a le même statut qu’une copie d’examen. À l’issue de cette évaluation, le professeur formule une proposition de note et une appréciation. Cette proposition de note ainsi que l’appréciation ne sont pas communiquées au candidat. » [[1](http://www.langues.ac-versailles.fr/spip.php?article498#nb1)].

Au cours de cet échange, le professeur pourra par exemple demander au candidat de clarifier des points restés obscurs dans l’exposé, de préciser certains aspects, d’illustrer son propos par des exemples…

**L’évaluation de la prestation du candidat**

Le jour de l’épreuve, le candidat sera mis en confiance. Sa capacité à parler de la notion sera valorisée quand bien même il ferait des erreurs.   
- « Toutes les épreuves doivent être conduites dans un esprit positif, en mettant le candidat en situation de confiance et en évitant de le déstabiliser.   
- Pour chaque épreuve, l’examinateur établit son évaluation à partir de celle des fiches d’évaluation présentées en annexe qui correspond à la langue (LV1, LV2, LV3), à la nature et au statut de l’épreuve (épreuve orale obligatoire, enseignement de spécialité, enseignement obligatoire de littérature étrangère en langue étrangère, enseignement facultatif).   
- Dans tous les moments d’expression orale en langue étrangère, il est attendu du candidat qu’il s’exprime clairement dans une gamme de langue suffisamment étendue pour pouvoir décrire, donner brièvement des justifications ou des explications et développer une argumentation. On valorisera la capacité à varier la formulation. Le candidat devra pouvoir communiquer avec une aisance raisonnable dans une langue simple. Il devra s’exprimer dans une langue grammaticalement acceptable en fonction du niveau d’exigence de l’épreuve et avoir acquis une prononciation claire et une intonation pertinente.   
- Pendant la phase de prise de parole en continu, l’examinateur doit laisser le candidat aller au bout de ce qu’il souhaite dire, même si sa présentation comporte quelques hésitations, voire de brefs silences. » [[2](http://www.langues.ac-versailles.fr/spip.php?article498#nb2)]

**Les grilles d’évaluation :**

A télécharger ici :   
- [http://media.education.gouv.fr/file...](http://media.education.gouv.fr/file/43/17/1/fiches_evaluation_200171.pdf)

**L’organisation de l’épreuve**

**Le moment de l’évaluation :**

- Il sera choisi par l’établissement au cours du 3ème trimestre dans le cadre d’une réflexion partagée.   
- L’épreuve d’expression orale sera annoncée suffisamment à l’avance aux élèves. Son organisation en termes de locaux, de personnel et de mise en cohérence avec les emplois du temps des élèves et de leurs professeurs devra être anticipée.

**L’interrogateur :**

- Il pourra s’agir de l’enseignant de l’élève ou non, en fonction de qui aura été décidé au niveau de l’établissement.   
- « S’agissant d’une évaluation encours d’année qui se situe pendant le temps scolaire, il est logique qu’elle soit conduite par le professeur de la classe. On ne peut pas exclure cependant, que dans le cadre d’un travail d’équipe au sein de l’établissement, elle soit conduite par des professeurs d’autres classes du même établissement sous forme d’échange de service. » FAQ sur Eduscol :   
[http://media.eduscol.education.fr/f...](http://media.eduscol.education.fr/file/reforme-lycee2010/79/6/FAQLV-session2013_213796.pdf)

**La note :**

« Les notes attribuées dans le cadre de cette évaluation en cours d’année ne sont pas communiquées aux élèves. Elles sont définitivement arrêtées par le jury du baccalauréat. » (FAQ)

**Professeur absent :**

En cas d’absence du seul professeur de la langue concernée de l’établissement, il faudra s’inscrire dans une logique de réseaux de lycées au sein des bassins et de mutualisation des moyens. La porte est ouverte à tout élément de souplesse qui pourra apporter une réponse pragmatique aux besoins du terrain. Les échanges de services entre enseignants de lycées voisins seront donc envisageables, mais ils resteront exceptionnels.

<http://www.langues.ac-versailles.fr/spip.php?article498>